



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Mise en application progressive de la norme sur les aliments de santé](#) – Problèmes soulevés par la mise en application de la nouvelle norme

[Utilisation massive d'antibiotiques en Chine](#) – Encore peu de contrôle, notamment pour l'utilisation vétérinaire

[Renforcement du contrôle par prélèvement des marchandises commercialisées en ligne](#) – Publication de la version provisoire d'un avis pour commentaires

[48 tonnes de vin chilien rejetées](#) – L'extrait sec total était en deçà des exigences imposées par la norme

[Les ventes de « faux » miels gagnent du terrain](#) – La norme actuelle ne facilite pas la lutte contre la commercialisation de « faux » miels

[La douane de Gongbei vient de démanteler 6 gangs suspectés de contrebande de Grands Crus](#) – Saisies de 29 000 bouteilles de Grand Crus contrefaites pour une valeur de 108 millions de CNY

[Inspection des denrées importées dans le district de Mawei, ville de Fuzhou](#) – Contrôle renforcé des produits alimentaires importés au sein d'une zone de libre-échange

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[L'e-commerce pourrait sauver la filière laitière chinoise](#) – La production de lait chinois revient à son niveau de 2008

[Partenariat agroalimentaire entre Amazon Chine et les bureaux des Affaires agricoles de l'Ambassade des Etats-Unis en Chine](#) – Vers une accélération de l'approche du marché chinois par les entreprises américaines

[La douane chinoise poussera l'intégration du dédouanement des marchandises au niveau national](#) – Réformes en cours de la douane chinoise pour faciliter les échanges internationaux

[Cérémonie de signature du projet de vente en ligne transfrontalier « Vin 2 China »](#) – Coopération entre l'acteur logistique d'équipements militaires chinois le plus important et une plateforme de vente en ligne B2B pour l'importation de vins

[Accord imminent entre l'Australie et la Chine pour l'exportation de bovins vivants](#) – Les exportations australiennes pourraient atteindre 1 million de têtes par an

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Première importation d'orge française vers le Fujian](#)

[Danone compte vendre à Mengniu toutes ses actions de Dumex Chine](#)

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Mise en application progressive de la norme sur les aliments de santé – *Problèmes soulevés par la mise en application de la nouvelle norme*

La CFDA précise peu à peu les modalités de la mise en application de la nouvelle norme sur les aliments de santé, effective depuis le 24 mai 2015. Les produits fabriqués avant cette date, sont autorisés à être commercialisés tels quels jusqu'à la fin de leurs durées de validité. En revanche, ceux fabriqués après le 24 mai 2015 doivent répondre à toutes les exigences techniques, nutritionnelles et sanitaires de la nouvelle norme.

Si les certificats d'aliments de santé ou les étiquettes des produits ne sont pas en conformité avec la nouvelle norme, les entreprises pourront adresser des demandes aux bureaux de la CFDA en province jusqu'au 24 mai 2016. Elles devront, à cet effet, fournir des rapports d'analyses portant sur 3 lots de produits et réalisés par des laboratoires d'analyses indépendants. Il est également nécessaire de recommencer les procédures d'enregistrement pour les produits actuellement en cours d'enregistrement et concernés par les modifications imposées par la norme.

Thématique : Sécurité sanitaire – Aliments de santé

Date : le 13 juillet 2015

Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0087/124181.html> (site internet de la CFDA)

Utilisation massive d'antibiotiques en Chine – *Encore peu de contrôle, notamment pour l'utilisation vétérinaire*

Selon les résultats d'une étude menée par l'Institut de la Géochimie de l'Académie des sciences chinoise, en 2013, 162 000 tonnes d'antibiotiques, soit la moitié de la consommation mondiale, ont été utilisées en Chine, dont 52% pour les animaux et 48% pour les hommes. Les 5 antibiotiques les plus utilisés sont l'amoxicilline, le florfenicol, la lincomycine, la pénicilline, et la norfloxacine ; l'amoxicilline étant principalement utilisée pour les animaux.

Plus de 50 000 tonnes d'antibiotiques ont été rejetées dans l'environnement : les régions les plus touchées comptent parmi les zones les plus développées du pays (Guangdong, Jiangsu, Zhejiang, Hebei, etc.).

La densité des émissions d'antibiotiques dans l'Est de la Chine est 6 fois plus élevée que celle dans l'Ouest de la Chine, notamment dans les bassins hydrographiques du delta de la Rivière des Perles (Guangdong), de la rivière de Hai He et du fleuve Yang-Tsé.

Des contrôles relatifs à l'utilisation des antibiotiques commencent à être mis en place en particulier dans de grands hôpitaux. Cependant, l'utilisation de ces produits dans le secteur de l'élevage est encore peu contrôlée. Le rejet des antibiotiques dans l'environnement provoque la résistance aux médicaments, avec des conséquences à prévoir sur l'être humain. En Chine, le contrôle des antibiotiques pour l'être humain est géré par la CFDA alors que celui sur les animaux est sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture. Le MOA avait publié des réglementations sur le sujet qui restent cependant floues et imprécises, et donc difficiles à appliquer.

Thématique : Sécurité sanitaire – Antibiotiques

Date de parution : le 14 juillet 2015

Source : <http://www.legalweekly.cn/index.php/Index/article/id/8080> (site internet du journal « Legal Weekly »)

Renforcement du contrôle par prélèvement des marchandises commercialisées en ligne – *Publication de la version provisoire d'un avis pour commentaires*

Récemment, la SAIC a diffusé un appel à commentaires en ce qui concerne l'« Avis du renforcement et de la normalisation du contrôle par prélèvement des marchandises vendues sur internet ».

Selon ce texte, les responsables doivent garder un double des échantillons des produits achetés sur internet. Les services de la SAIC pourront demander aux distributeurs l'arrêt de la commercialisation des produits jugés non conformes. Ces derniers devront également accepter le retour de ces produits par les consommateurs insatisfaits.

Si les services de la SAIC jugent que le produit présente un risque pour la santé publique, ils doivent en informer les services compétents locaux et demander aux distributeurs la suspension de leur vente (en ligne et hors ligne). Pour chaque entreprise, ces résultats seront enregistrés et, à terme, à disposition du grand public.

Thématique : Sécurité sanitaire – E-commerce

Parution : le 15 juillet 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/cjpd/1058895.html> (site internet du journal « China Quality News »)

48 tonnes de vin chilien rejetées – *L'extrait sec total était en deçà des exigences imposées par la norme*

Le CIQ de Huangdao (ville de Qingdao, dans la province du Shandong) a rejeté 48 tonnes de vin chilien, jugées non conformes car l'extrait sec total constaté était de 17,3g/L, bien en deçà des 18,0 g/L requis par la norme chinoise. Le CIQ rappelle aux importateurs de vin qu'il faut qu'ils s'attachent à bien connaître la norme chinoise applicable et qu'ils veillent à ce que les produits importés la respectent, en évaluant personnellement les producteurs avant l'importation.

Thématique : Vin – non-conformité

Date de parution : le 16 juillet 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/7/1-62110.html>

Les ventes de « faux » miels gagnent du terrain – *La norme actuelle ne facilite pas la lutte contre la commercialisation de « faux » miels*

La CFDA a récemment annoncé un renforcement des contrôles ainsi que des modifications de l'unique norme applicable aux miels, la norme nationale GB 14963-2011, en vigueur depuis 2011. Cette norme est régulièrement décriée car elle se concentre sur l'aspect sanitaire, au détriment de considérations sur la qualité des produits. Elle donne certes une définition du miel et certaines exigences nutritionnelles, mais celles-ci sont insuffisantes et ne permettent pas de distinguer un « faux miel » d'un « vrai miel ».

De nombreux « faux » produits circulent sur le marché, notamment grâce à la vente en ligne. Fin 2014, la China's Bee Products Association publiait les résultats des tests effectués sur des miels achetés sur de célèbres sites de vente en ligne, tels que Taobao, Tmall et Jingdong. Sur 20 références, 13 n'étaient pas des miels purs, du sirop de riz ou de betterave ayant notamment été ajouté. La norme applicable devrait prochainement faire l'objet d'un groupe de travail mené par le NHFPC.

Thématique : Normes – Miel

Date : le 19 juillet 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/pinpai/shipin/1060434.html> (site internet du journal « China Quality News »)

La douane de Gongbei vient de démanteler 6 gangs suspectés de contrebande de Grands Crus – *Saisies de 29 000 bouteilles de Grand Crus contrefaites pour une valeur de 108 millions de CNY*

Le 20 juillet, la douane de Gongbei dans la province du Guangdong, a déclaré avoir démantelé 6 gangs suspectés d'introduire frauduleusement des vins haut de gamme en Chine pour une valeur totale estimée à 108 millions de CNY. Les 16 acteurs principaux ont été arrêtés. 4 544 bouteilles contrefaites, toutes de marques célèbres telles que Château Lafite Rothschild, Château Latour, Château Margaux, Château Mouton Rothschild, ont été saisies.

Les 6 gangs se répartissaient différents rôles dans la contrebande des vins. Certains réalisaient les achats à Hong Kong. D'autres étaient en charge de l'organisation du transport de Hong Kong vers la Chine continentale et du recrutement d'individus amenant les bouteilles en Chine continentale au compte goutte.

La valeur de ces vins pouvait atteindre des dizaines de milliers de CNY par bouteille. Les gangs responsables du transport de ces produits percevaient, selon les valeurs des bouteilles, des frais d'intermédiaires compris entre 50 et 230 CNY par bouteille. Jusqu'à la mise à jour de ce trafic, ce ne sont pas moins de 29 000 bouteilles de vins de contrebande d'une valeur totale d'environ 108 millions de CNY et représentant 36 millions de CNY de taxes douanières qui ont été introduites sur le marché chinois. L'enquête suit son cours.

Thématique : Vin – Contrebande

Date : le 20 juillet 2015

Source : http://news.xinhuanet.com/fortune/2015-07/20/c_1115984232.htm

Inspection des denrées importées dans le district de Mawei, ville de Fuzhou - Contrôle renforcé des produits alimentaires importés au sein d'une zone de libre-échange

Durant un mois, les services d'inspection du district de Mawei, situé dans la ville Fuzhou, au sein de la province du Fujian ont réalisé une inspection spéciale ciblant les denrées importées dans les locaux des sites de vente en ligne transfrontalier situés au sein de la zone de libre-échange de Fuzhou. Les contrôles ont notamment porté sur les étiquettes et notices en chinois des denrées préemballées ainsi que sur les certificats d'inspection et de quarantaine. La zone compte actuellement 51 distributeurs de denrées alimentaires importées. Au cours de ces opérations, il a été demandé aux opérateurs de vendre les produits laitiers infantiles et les aliments de santé dans des rayons dédiés et d'établir un système d'enregistrement de l'importation et de la distribution de ces denrées.

Thématique : Inspections

Date de parution : le 21 juillet 2015

Source : http://paper.cfsn.cn/content/2015-07/21/content_27704.htm

(Site internet du journal « China Food Safety News »)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'e-commerce pourrait sauver la filière laitière chinoise – La production de lait chinois revient à son niveau de 2008

La filière laitière chinoise ne s'est jamais vraiment remise du scandale de la mélanine de 2008. Les consommateurs chinois se méfient du lait frais produit en Chine et le gouvernement a tenté de réglementer et de concentrer le secteur, tout en abaissant les droits de douanes sur les produits laitiers importés. Près des 2/3 des entreprises transformatrices ont mis la clef sous la porte ou fait l'objet d'un rachat, alors que de nombreux élevages familiaux ont vendu leurs vaches et que les cheptels diminuent depuis plusieurs années. Le prix moyen du lait frais chinois est de 3,4 CNY, alors que les cours mondiaux se situent à 1,89 CNY et que les importations ont grimpé en flèche.

Les acteurs du secteur commencent cependant à voir le bout du tunnel, et les productions de lait frais et de poudre de lait infantile sont reparties à la hausse en 2014, symbole d'un regain de confiance de la part des consommateurs, même si les importations de lait en poudre quant à elles, ont baissé de 9% en 2014.

Ce succès s'explique en partie par un virage amorcé vers l'e-commerce, et les prix bas qui y sont associés. Conscientes de la possibilité d'une guerre des prix qui serait fatale pour le secteur, plusieurs grandes marques étrangères et chinoises (Advanced Lipids, Kerry, Royal DSM, Cargill et Junlebao) ont signé un accord pour promouvoir du lait de bonne qualité et à un prix « juste ».

Thématique : Produits laitiers – E-commerce

Date de parution : le 14 juillet 2015

Source : http://epaper.oeeee.com/epaper/D/html/2015-07/14/content_3444102.htm

(site internet du journal « South Metropolis News »)

Partenariat agroalimentaire entre Amazon Chine et les bureaux des Affaires agricoles de l'Ambassade des États-Unis en Chine – Vers une accélération de l'approche du marché chinois par les entreprises américaines

Le 16 juillet, Amazon Chine a annoncé la mise en place d'une « chaîne verte » spéciale, en partenariat avec les bureaux des Affaires agricoles de l'Ambassade des États-Unis en Chine. Amazon Chine offrira des services exclusifs de conseils, de logistiques, et de marketing à des entreprises agroalimentaires américaines vendant en Chine et recommandées par les services agricoles. Amazon Chine est également en collaboration avec différentes associations de promotion de produits américains.

Thématique : E-commerce – USA - Chine

Date de parution : le 16 juillet 2015

Source : <http://www.chinanews.com/fortune/2015/07-16/7409671.shtml>

La douane chinoise poussera l'intégration du dédouanement des marchandises au niveau national – Réformes en cours de la douane chinoise pour faciliter les échanges internationaux

Face à la croissance continue du commerce des marchandises en Chine, le Conseil des affaires d'Etat chinois initie des réformes destinées à améliorer l'environnement commercial et diminuer les charges des entreprises.

Le 17 juillet, des représentants du Conseil ont présenté un plan d'intégration progressive de dédouanement dans un système national unique, alors que celui-ci est réalisé aujourd'hui selon des procédures locales, variant d'une région à l'autre. Une réforme est déjà en cours depuis un an au niveau régional afin d'intégrer plusieurs aires urbaines ou districts dans un même système, notamment dans la conurbation Pékin-Tianjin-Hebei, la ceinture économique du fleuve Yang-Tsé et les régions du Sud et du Nord-Est.

L'intégration au plan national comprendra notamment la création d'un centre national de contrôle des risques et d'un centre national de collecte des droits et taxes.

Les échanges des marchandises devraient s'en trouver accélérés. Avec ce système, les produits seront libérés immédiatement après l'analyse de risques, sans attendre que la procédure de déclaration de douane ne soit terminée. De plus, les entreprises devront elles-mêmes remplir une auto-déclaration des droits de douanes et des taxes, qui sera simplement vérifiée par le service des douanes. Le fonctionnement du service des douanes devrait enfin être repensé, notamment par la création de différents départements spécialisés et par la simplification des procédures.

Thématique : Douanes – Réformes

Date : le 17 juillet 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/cjpd/1060247.html> (site internet du journal « China Quality News »)

Cérémonie de signature du projet de vente en ligne transfrontalier « Vin 2 China » – Coopération entre l'acteur logistique d'équipements militaires chinois le plus important et une plateforme de vente en ligne B2B pour l'importation de vins

La cérémonie de signature du contrat pour le projet de vente en ligne transfrontalier des vins importés « Vin 2 China » s'est déroulée le 17 juillet, à Shanghai, avec la participation de l'association des importateurs et exportateurs des alcools de la CCCFNA, Wajiu.com, et China Ordins Group Huadong Co., Ltd.

Au cours de ces dernières années, internet est devenu un canal de distribution important pour les vins importés en Chine. Les principaux sites de vente en ligne tels que Tmall, Jingdong ont tous directement signé des contrats d'achat avec des fournisseurs étrangers afin de diminuer les coûts de revient et de baisser le prix pour le consommateur.

Dans ce projet « Vin 2 China », Wajiu.com tient le rôle d'une plateforme entre les fournisseurs étrangers et les entreprises chinoises. China Ordins Group Huadong Co., Ltd., quant à lui, fournit les services de transport, de déclaration douanière, de stockage, et d'exposition des vins.

Nouvelle illustration du développement de l'e-commerce transfrontalier en Chine, le projet « Vin 2 China » propose un nouveau modèle pour la distribution des produits importés, en profitant des politiques avantageuses des zones de libre-échange, tout en intégrant les différents services comprenant l'achat, la logistique, le stockage, la distribution, la finance, dans l'objectif de diminuer les intermédiaires et de baisser les tarifs des produits.

Lors de la cérémonie d'ouverture, 7 producteurs étrangers (Penaflor, Freixenet ...) et un transitaire logistique international (JF Hillebrand) ont signé un accord de coopération.

Plus de 50 producteurs étrangers de vin en provenance de France, d'Espagne, d'Italie, d'Australie, du Chili, d'Argentine... étaient présents à cette cérémonie, avec notamment des représentants de Vinos de Chile, de la Sopexa, de l'Italian Wine Promotion, du bureau de représentation en Chine de Rioja. Des représentants du gouvernement de l'Etat Victoria en Australie, du Bureau commercial du Consulat de Nouvelle-Zélande à Shanghai, et du bureau commercial du Consulat d'Espagne à Shanghai assistaient également à cette cérémonie.

Thématique : Vins – E-commerce transfrontalier

Date : le 18 juillet 2015

Source : http://www.sh.xinhuanet.com/2015-07/18/c_134429900.htm

Accord imminent entre l'Australie et la Chine pour l'exportation de bovins vivants – Les exportations australiennes pourraient atteindre 1 million de têtes par an.

Après de longs mois de négociations, Barnaby Joyce, ministre de l'Agriculture australien, vient de signer l'accord sanitaire pour l'exportation de bovins vivants australiens vers la Chine. Les deux pays se rapprochent donc d'un accord final, alors qu'un plafond annuel d'1 million de têtes a été fixé. Selon Barnaby Joyce, ce contrat représente une aubaine pour les éleveurs australiens et pourrait rapporter 1 à 2 milliards d'AUD à l'économie australienne, alors que l'Indonésie, jusqu'ici premier acheteur de bovins vivants australiens, vient d'annoncer une diminution drastique de ses importations à compter de cette année. L'Australie attend désormais la signature de la partie chinoise pour

que le contrat soit finalisé.

A noter que des bovins vivants australiens destinés à la génétique, notamment laitière, sont déjà exportés vers la Chine depuis 5 ans.

Thématique : Elevage – Australie - Chine

Date : le 20 juillet 2015

Source : <http://finance.sina.com.cn/360desktop/world/20150720/183722739660.shtml>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

Première importation d'orge française vers le Fujian

63 500 tonnes d'orge française, d'une valeur de 15,44 millions de dollars, sont arrivées au port de Putian, dans la province du Fujian. C'est une première pour la province. Depuis début 2014, le gouvernement chinois souhaite faire du port de Putian, dont l'importance dans le commerce céréalier international s'accroît, l'une des principales plateformes d'importation de céréales. Les importations ont augmenté de près de 17% en 2014 et de nouvelles variétés telles que le maïs ukrainien, et l'orge australienne ou française sont régulièrement importées.

Thématique : Céréales – Importations

Date de parution : le 14 juillet 2015

Source : http://news.cnr.cn/native/city/20150714/t20150714_519203031.shtml

Danone compte vendre à Mengniu toutes ses actions de Dumex Chine

Le 23 juillet 2015, Danone et Mengniu ont annoncé la signature d'un MOU relatif à l'acquisition de Dumex Chine par Yashili. Les montants acquis par Danone dans le cadre de cette transaction seront investis dans l'achat d'actions de Mengniu Dairy au travers de COFCO Dairy Investment.

Dumex est une filiale à 100% de Danone Chine. Elle est spécialisée dans la production et la distribution de lait infantile. A ce jour, Mengniu Dairy dispose de 51% d'actions de Yashili tandis que Danone Asia détient 25% des actions de Yashili.

Thématique : Fusion - Acquisition – Produits laitiers

Date : le 24 juillet 2015

Source : <http://finance.sina.com.cn/stock/hkstock/ggscyd/20150724/093522781239.shtml>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
AUD	Australian Dollar
CCCFNA	China Chamber of Commerce of Foodstuffs and Native Produce
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection Quarantine Services
SAIC	State Administration for Industry & Commerce
MOA	Ministère de l'Agriculture chinois
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the PRC (Ministère de la santé chinois)
RMB ou CNY	yuan renminbi (monnaie chinoise avec les mêmes unités)
MOU	Memorandum Of Understanding

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing - Service agrotech bureau de Shenzhen
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Li Ying - Chargée de développement - réglementaire
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.